

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information
Date _____ 18 décembre 2017
Objet : _____ **Contrat départemental de soutien aux projets structurants dans le Pithiverais**

Le Département se mobilise en faveur de projets structurants dans le Pithiverais

Lundi 18 décembre 2017, Marc Gaudet, Président du Département du Loiret, accompagné d'Agnès Chantereau et Michel Guérin, Conseillers départementaux du canton de Malesherbes, a signé le contrat départemental de soutien aux projets structurants dans le cadre de la nouvelle politique *Mobilisation du Département en faveur des territoires*. Ce contrat, conclu avec la Communauté de communes Pithiverais-Gâtinais, porte sur 2 projets pour un montant de plus d'1,2 million d'€.

Création d'une école à Briarres-sur-Essonne

Le Département alloue une subvention de plus d'1,1 million d'€ à la Communauté de communes Pithiverais-Gâtinais pour la création d'une école à Briarres-sur-Essonne. Ce projet sera constitué de 6 classes élémentaires, un espace restauration et une salle périscolaire. Les travaux devraient débiter courant 2018.

Aménagement de la voirie reliant le RER D au Musée Maury

Plus de 30 000 € sont accordés par le Loiret pour l'aménagement de la voirie reliant le RER D au Musée Maury, afin d'en faciliter l'accès.

À propos du contrat départemental au titre du soutien aux projets structurants

Afin de renforcer l'intervention du Département auprès des territoires, l'Assemblée départementale a voté, lors de la session de septembre 2016, la mise en place d'une nouvelle politique d'appui au développement territorial. Baptisé « Mobilisation du Département en faveur des territoires », ce dispositif a pour ambition de tisser de nouvelles relations avec les territoires loirétains. L'objectif est de développer des synergies afin de soutenir le développement économique local et favoriser la création d'emplois durables. Dans le cadre de cette nouvelle politique, des contrats départementaux de soutien aux projets structurants sont établis sur une durée de 3 ans, à l'échelle des territoires des EPCI, entre le Département et les porteurs de projets d'investissement d'intérêt supra communal. Le montant de ce fonds a été porté à **25 millions d'€** sur une durée de 3 ans (2017-2019).

Contact presse :

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr